



Jun 2017

Edito

Dans ce numéro :

1. **E**dito
2. **C**omité Technique Local du 28/04/2017
3. **C**omité d'Hygiène et de Sécurité Conditions de Travail du 30/03/2017
4. **D**es victoires à l'actif de la CGT Finances Publiques 91
5. **A**udience CGT avec la direction
6. **R**éduction des RAN à la DDFIP 94
7. **R**ègles de gestion dans les services centraux
8. **B**ourse du travail d'Evry
9. **P**rojet de mouvement C
10. **A**ttaquas sur les promotions
11. **P**rélèvement à la source



**NE RESTEZ PAS
ISOLÉS !**

**Syndiquez vous à la CGT
Finances Publiques**

Les premières annonces du gouvernement Macron confirment les orientations libérales entrevues lors de la campagne des présidentielles et les choix dogmatiques du nouveau président élu, comme la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, le gel du point d'indice en 2018 et le rétablissement de la journée de carence, la casse du code du travail et de la protection sociale à coup d'ordonnances pendant la période estivale, la mise en cause des régimes de retraite.

Soucieux de répondre aux exigences du capital, des organisations patronales Emmanuel Macron entend baisser de 60 milliards d'euros la dépense publique sous son quinquennat.

C'est un rendez-vous salarial en 2017 tout en disant qu'il n'y aura pas d'augmentation des salaires !

C'est le développement de la rémunération au mérite alors que la CGT ne cesse d'exiger l'abrogation du RIFSEEP !

C'est la volonté de décorrélérer la valeur du point d'indice des trois versants de la Fonction Publique !

C'est le statut général des fonctionnaires jugé « inapproprié » par le candidat Macron qui fera l'objet de nouvelles attaques !

Alors que les fonctionnaires de Bercy sont dans l'attente d'un véritable dialogue social, la CGT Finances Publiques porteuse des revendications légitimes des agents d'une administration à bout de souffle attend lors des prochaines rencontres autre chose que des positions idéologiques !

Or, partout, les agents sont confrontés à la surcharge de travail générée par les suppressions d'emploi, tandis que les centres des finances publiques sont fragilisés dans leur existence même. Toutes les réformes provoquent une concentration des structures et le regroupement des agents dans des sites de plus en plus importants. La contraction des crédits de fonctionnement met à mal le bon exercice des missions. Ceci a des incidences sur la qualité du service rendu à l'utilisateur, ce qui dégrade la perception d'une sensation de satisfaction du travail bien fait.

Dans tous les services, il y a accentuation de la souffrance au travail.

Il sera indispensable de construire, dans l'unité syndicale la plus large, l'indispensable mobilisation des personnels pour imposer d'autres choix.

La CGT proposera aux autres organisations syndicales de construire les ripostes nécessaires.

COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 28 AVRIL 2017

Le Comité Technique Local était convoqué le 25 avril. Les élus CGT et Solidaires ont boycotté la première séance (avec lecture d'une déclaration liminaire) pour protester contre la remise en cause des délais de préparation et de compte rendu indispensable pour assurer au mieux nos mandats (voir § 1. Actualisation du règlement intérieur).

Le comité technique local était de nouveau convoqué, le 28 avril, pour examiner plusieurs points. Nous rendons compte des plus importants.

1. L'actualisation du règlement intérieur du CTL

Le règlement intérieur détermine les modalités de fonctionnement du Comité Technique Local. Le Directeur Général a imposé des modifications des règlements intérieurs, dont une importante diminution des droits permettant de préparer et de rendre compte des travaux des élus (représentants des personnels).

Nous avons dénoncé cette attitude du Directeur Général de nous imposer des modalités de fonctionnement qui réduisent non seulement le temps des élus des personnels pour assumer leur fonction au sein du comité technique et limite drastiquement les possibilités des personnels de la DDFIP à être représentés, entendus, défendus face à la Direction qui impose des réformes, des restructurations qui malmènent nos missions et nos conditions de travail.

Nos élus ont voté contre (vote unanime des élus des personnels présents).

2. Déménagement de la Trésorerie de Massy

La trésorerie de Massy doit intégrer le site Place de France. Ce déménagement posait plusieurs questions, que nous avons soulevé lors du CTL :

-Le besoin d'emplacement pour conserver les archives. *Les emplacements prévus doivent permettre de stocker tous les dossiers.*

-Le besoin de conserver les numéros de téléphone direct. *Les transferts de lignes seront effectués.*

-Le stationnement des agents arrivant Place de France. *La direction ne veut pas demander de « passe-droit » pour les agents !* Donc, rien n'est prévu.

-Sur la caisse unique et l'accueil de la Trésorerie : *ce sont des questions qui seront abordées en groupe de travail...*

Nos élus se sont abstenus (abstention unanime des élus des personnels présents).

3. Le protocole d'accueil de Yerres

Le protocole de Yerres organise l'accueil ainsi que l'accueil sur rendez-vous dans un contexte de pénurie de personnels.

Nos élus se sont abstenus (abstention unanime des élus des personnels présents).

COMPTE RENDU DU COMITE HYGIENE ET SECURITE DU 30 MARS 2017

A la demande de la CGT Finances Publiques, il a été demandé que les points vus lors du dernier groupe de travail (GT) soient intégrés à l'ordre du jour (ce qui n'était pas le cas, malgré des demandes répétées).

Après accord sur cette demande, pour ce jour et pour les prochains Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHS-CT), la direction a proposé de joindre au PV de cette instance le compte rendu du dernier GT.

Les points suivants ont été vus :

1. Approbation du procès-verbal du CHS-CT du 24/01/2017

A cette occasion, la CGT Finances Publiques :

-a rappelé que la Direction s'était engagée à donner la liste des services et le nombre d'agents faisant partie du test du télétravail. Sur notre demande, la liste a été donnée à chacun des membres du CHS CT en séance. La CGT s'est félicitée que la demande de réunion des télétravailleurs de la DDFiP que nous avons formulée soit confirmée par la direction (le 18/04/2017).

-a demandé le rapport d'intervention de l'accident de service de Massy. Le document a été communiqué en séance mais demeure confidentiel pour des raisons de sécurité. La Direction a mis en place un rappel des consignes de sécurité.

-a demandé que le délai entre le constat d'un dysfonctionnement et sa réparation soit largement amélioré.

2/ Bilan CHS-CT 2016

➤ **Surveillance médicale de 1600 agents avec un seul médecin à mi-temps** : la CGT Finances Publiques a demandé le recrutement d'un médecin supplémentaire, compte tenu de l'augmentation des consultations urgentes dues à une souffrance au travail accrue, et qu'un vœu de cette instance soit transmis à la DG allant dans le sens de cette demande, comme cela a été fait au dernier CDAS, ce qui a été acté.

➤ Suite au départ de l'assistante de prévention, son poste fera l'objet d'un dispositif de recrutement. La CGT Finances Publique a souligné l'urgence de ce recrutement afin d'effectuer un « tuilage ».

3/ Note d'orientation 2017

L'amiante est une priorité ainsi que la gestion des risques psychosociaux.

La CGT Finances Publiques a rappelé le risque amiante à la Paierie Départementale. La direction nous a informé que des travaux vont y être réalisés et feront l'objet d'une protection adaptée avec des mesures **avant** et **après** travaux.

Les représentants CGT ont demandé, comme il est prévu dans cette note, la communication des accidents de travail/service aux membres du CHS CT.

4/ Budget 2017

Le budget est en baisse sensible : 166 914 € au lieu de 175 979 € en 2016. Il est alloué en fonction du nombre des personnels par direction.

La CGT Finances Publiques a demandé :

- PCR de Corbeil : stores non installés, la difficulté du travail de contrôle en plateau et la demande d'un coin détente pour l'ensemble du site du 21 Bis.

- Site d'Evry : demande d'un bureau de taille correct pour les agents de la redevance audiovisuelle et problème de chauffage dans leur bureau actuel à revoir.

5/ Réponses apportées au dernier rapport de visite ISST

PCR de Palaiseau : demande de mise aux normes pour évacuation avec une porte munie d'un bouton molleté.

La CGT Finances Publiques a rappelé que les remarques de l'ISST (inspecteur sécurité et santé au travail) devaient être prise en compte rapidement.

La Direction nous a rappelé à maintes reprises sa priorisation des réparations compte tenu de son budget restreint (!!!)

6/ Réponses apportées au dernier compte-rendu de la visite de la délégation du CHSCT

Site de Massy. La CGT Finances Publiques a indiqué qu'à l'occasion de cette visite suite à la méconnaissance des lieux, la visite du rez-de-chaussée n'a pas été faite, notamment le coffre.

Nous avons donc demandé qu'avant chaque visite, un plan des locaux soit remis aux membres du CHS CT.

Prochaines visites de la délégation : Juvisy, Essonnes-Amendes et Corbeil.

7/ DUERP/PAP

Le document a été mis en ligne sur Ulysse 91.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) a été voté à l'unanimité.

8/ Question diverses

> La CGT Finances Publiques a signifié les dysfonctionnements suivants :

- Corbeil 21b : local de l'accueil surchauffé ; le problème du stationnement : avis négatif de la Mairie. Mais la réflexion se poursuit notamment du fait de projets immobiliers au centre-ville.

- l'envoi des EPI aux personnels habilités, dont les gardiens : partis de la direction... jamais arrivés à leurs destinataires ! Demande de la mise en responsabilité de la société en charge de l'acheminement du courrier, et de dotation des équipements nécessaires.

> La Direction nous a informé :

- du transfert de la Trésorerie SPL de Massy au sein du CFP au cours de la semaine 27 soit du 3 au 7 juillet 2017. Les plans ont été remis et des remarques formulées ; le dialogue avec les équipes sur place est en cours.

- en 2018, La Trésorerie d'Arpajon rejoindra le CFP.

Le prochain CHS CT est prévu le 20 juin 2017 (rectifié depuis au 15 juin).

EN ESSONNE, DES VICTOIRES A L'ACTIF DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES !

➤ Le 1^{er} mars, plus de vigile à Corbeil 21 bis... les résultats ne se sont pas faits attendre !

Deux fiches de signalements dans les premiers jours ! Notre section est immédiatement intervenue pour demander qu'un vigile soit embauché tout de suite, pas seulement à compter de la campagne IR comme se contentait de répondre la direction. Demande entendue puisque très rapidement un nouveau vigile est arrivé à Corbeil.

Nous restons vigilants car ce site qui accueille depuis le 1^o janvier tous les usagers du SIP comptable et de la trésorerie municipale, nécessite en permanence la présence d'un vigile.

➤ La section, avec l'aide de notre bureau national, a gagné la reconnaissance d'un accident de service qui avait été refusée dans un premier temps. Après une demande de nouvelle saisie de la commission de réforme, une procédure engagée devant le Tribunal administratif, et plusieurs interventions auprès de la DG, la direction vient de transmettre à l'intéressé la qualification d'accident de service !

AUDIENCE CGT AVEC LA DIRECTION



Nous avons demandé une audience à la direction concernant les agents en difficultés et leur suivi par la cellule dédiée à la direction.

Deux sujets nous animaient :

1°) ATTENTION ! FICHES DE PAYE

Plusieurs collègues nous avaient saisis de problèmes de prélèvements sur leur fiche de paye. Il s'agit d'indus, de régularisations, etc...

Pour la plupart, les agents ne sont pas informés par la direction des motifs et du détail des prélèvements.

Les montants sont évidemment très variables, et si les plus importants sont relevés par ces collègues, d'autres plus faibles passent probablement inaperçus.

La direction dit informer les agents ayant les prélèvements les plus importants, mais pas les autres car ils sont trop nombreux.

Alors vérifiez vos fiches de paye, et si vous êtes dans ce cas de figure, **envoyez un mail à la RH** afin d'obtenir les informations nécessaires à la compréhension des prélèvements.

En cas d'erreur, vous avez des possibilités de recours.

2°) AGENTS EN DIFFICULTES

Un collègue a été rayé des cadres (viré de la DGFIP) pour « abandon de poste » (absences injustifiées).

A aucun moment nous n'avons été informés de cette situation. Or notre rôle, c'est aussi de pouvoir intervenir auprès des collègues en difficultés, pour les aider, s'ils le souhaitent.

Nous avons demandé d'être informés des situations difficiles, afin d'intervenir avant qu'il ne soit parfois trop tard, mais la direction oppose la confidentialité.

NE RESTEZ PAS ISOLEES

La section est disponible pour vous aider, vous accompagner dans vos démarches.

Nous en appelons aussi à la vigilance de tous : chacun de nous peut se retrouver dans une situation compliquée nécessitant une aide syndicale notamment.

Avec les problèmes rencontrés dans les services, sous-effectif, conditions de travail dégradées, pressions sur les agents, les chefs de service, beaucoup sont en souffrance.

Soyons attentifs et réactifs !



LA DDFIP DU VAL DE MARNE VOULAIT FAIRE PASSER LA DIRECTION DE 10 RAN A 3 !

– **« GT RAN : Votre mobilisation a payé !! »**

COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

«L'INTERET DE L'AGENT CONTRE L'INTERET DE LA DIRECTION

La mobilisation est payante !! L'interpellation de la direction par les agents lors du mouvement de grève du 21 avril a permis la mise en place d'un groupe de travail portant sur le projet de fusion des Résidences d'Affectation Nationales (RAN) proposé par la direction. Ce projet limitait à 3, au lieu de 10, les RAN sur le département.

Ce groupe de travail s'est tenu le 2 mai. Au cours de la discussion, la direction a reculé et amendé son projet : **de 3 RAN prévues à l'origine, le nouveau projet compte désormais 7 RAN.**

Cependant, vos élus ne peuvent se satisfaire de cette demi-mesure.

Lors du CT du 5 mai nous exigerons le retrait du projet et le maintien des 10 RAN existantes.

Pour le retrait total du projet, RESTONS MOBILISES !!

Le relevé de décision du groupe de travail constituant le nouveau document de base du prochain CTL du 5 mai dresse la cartographie suivante :

Sans changement : CRETEIL, BOISSY, VILLEJUIF, CHOISY

RAN fusionnées au projet : VINCENNES et NOGENT ; CHARENTON et MAISONS ALFORT ; CHAMPIGNY et SAINT MAUR. »

Suivre cette action de mobilisation : <http://www.dgfip.cgt.fr/94/spip.php?article1947> »

Les agents du Val de Marne nous montrent la voie, celle de la mobilisation pour contraindre la direction à entendre les REVENDICATIONS DES AGENTS, et ouvrir de véritables NEGOCIATIONS, pas de la pseudo concertation !

**EN ESSONNE, LA DDFiP N'A RIEN COMMUNIQUE des projets « éventuels » de fusion de RAN ...
...une bonne nouvelle ?... ou une surprise au prochain CTL ?**



REGLES DE GESTION / MUTATIONS SERVICES CENTRAUX ET ASSIMILES

Mobilisation à la centrale, suite à une note mettant en place le « bilan de compétences »... et ses conséquences !

Communiqué de l'intersyndicale CGT, FO, CFE/CGC, UNSA, CFTC, CFDT

« Compte-rendu de l'entretien avec M. Mazauric, Directeur général adjoint (DGA) de la DGFIP.

Grâce à votre engagement, la pétition intersyndicale a été un succès ! Nous avons obtenu des avancées.

L'administration, malgré la démonstration qui lui est faite de l'iniquité de son dispositif, refuse de le retirer. Cependant, il lui était impossible de ne pas

prendre en compte les 1300 signatures de la pétition intersyndicale, une première dans les services centraux !

Après 2 heures 30 de discussion, l'administration a infléchi sa position et accepte maintenant des garanties pour les agents. Alors que l'administration avait été fermée jusqu'ici à toute négociation autour du dispositif, tant au niveau national que local, l'intersyndicale, grâce à votre soutien, a réussi à faire évoluer le dispositif.

Ces avancées n'auraient pas pu être possibles sans vos signatures et sans l'union de la majorité de vos syndicats. En effet, sans faire reculer complètement l'administration, des avancées ont été obtenues.

Ces deux dispositifs sont désormais plus cadrés et
offrent des garanties supplémentaires financières et
procédurales... »

Suite à lire sur le site CGT Finances Publiques de la Centrale :

<http://www.dgfip.cgt.fr/b38/spip.php?article103> : communiqué

<http://www.dgfip.cgt.fr/b38/spip.php?article102> : déclaration liminaire intersyndicale

Plus d'infos sur leur site : <http://www.dgfip.cgt.fr/b38/>

LA MOBILISATION CONTRE L'EXPULSION DES SYNDICATS DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL D'EVRY CONTINUE !

Le Président du Conseil Départemental a décidé d'expulser les syndicats (Unions Départementales) de la Bourse du Travail d'Evry, pour les reloger dans des locaux trop petits pour accueillir du public, organiser des réunions mais aussi de nombreuses formations syndicales. Cela fait 33 ans que les syndicats du département disposent des locaux de la Bourse du Travail place des Terrasses de l'Agora à EVRY.

Un rassemblement devant le Conseil Général à Evry était organisé le 29 mai par l'intersyndicale CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FSU et UNSA. Près de 250 manifestants étaient présents, dont une délégation de notre section. Cette nouvelle mobilisation a permis d'obtenir confirmation par écrit que l'expulsion au 30 juin était suspendue et que s'ouvraient des discussions sur la convention d'occupation des locaux à partir du 9 juin.

Il convient donc de rester plus que jamais mobilisé, de signer et de

faire signer les pétitions papier et en ligne.



LE PROJET DE MOUVEMENT C DIFFUSE LE 10 AVRIL DERNIER FAIT ETAT D'UN SOUS-EFFECTIF DE 3057 AGENTS !!!

INACCEPTABLE !

Compte rendu de l'audience demandée par les élus des personnels en CAP nationale :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/mouvement-general-de-mutation-categorie-c-compte-rendu-de-laudience-demandee-par-les-elus>

Calendrier prévisionnel des réunions avec la direction

- > CHSCT le 15 juin
- > CDAS le 20 juin
- > CAPL le 23 juin : affectations locales des C
- > CAPL le 29 juin : recours de notation A, B et C
- > CAPL le 3 juillet : affectations locales des A
- > CTL le 4 juillet
- > CAPL le 11 juillet : affectations locales des B



Attaques de la DGFIP sur les promotions internes et la formation professionnelle : il y a urgence à faire reculer l'administration !

La DGFIP avait déjà pris la décision l'an dernier de diminuer fortement la proportion de lauréats aux concours internes. Mais elle ne veut pas s'arrêter là.

Elle envisage également de modifier les règles actuelles en matière de 1ères affectations et de nommer les lauréats des concours externes et internes sur les postes demeurant vacants à l'issue des mouvements généraux de mutation et ce sur la base du rang de classement au concours.

La Direction avance vite sur ces questions et elle entend également modifier en profondeur les formations initiales de tous les publics dans un seul objectif, l'employabilité immédiate des agents, au détriment d'une formation leur permettant de se projeter dans une carrière DGFIP.

Solidaires Finances Publiques, la CGT Finances Publiques et FO DGFIP dénoncent ces reculs d'une gravité inédite à la DGFIP qui ne sont qu'une étape dans la destruction des droits et garanties des agents en matière de déroulement de carrière, et vous appellent à signer massivement la pétition pour :

- * **Le maintien de réelles possibilités de promotion interne à la DGFIP ;**
- * **Une formation initiale et continue de qualité et à la hauteur des exigences techniques des missions de la DGFIP ;**
- * **Le refus de toute régression supplémentaire des droits des agents au regard des conditions actuelles de 1ères affectations.**

Signez la pétition !

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/attaques-de-la-dgfip-sur-les-promotions-internes-et-la-formation-professionnelle-il-y>

**Prélèvement à la Source . . . Prêt A Suspendre . . .
prudence ou combine ?**

Face au risque industriel évoqué par la CGT Finances Publiques, le Directeur Général se montre serein ... «il y aura une surcharge de travail en amont, puis quelques gains en emplois. Il est inévitable qu'il y ait des défauts mais cela sera marginal. Les risques liés au rattachement des paiements aux foyers fiscaux sont maîtrisés, grâce à l'expérience tirée de la déclaration pré-remplie ».

Pourtant la campagne de fiabilisation des identifiants déjà très en retard a provoqué un premier incident, 125 000 usagers certifiés ont perdu leur accès au site impot.gouv.fr et ont reçu une déclaration papier, alors qu'ils étaient télédéclarants !

Mais surprise, une des premières annonces du futur gouvernement d'Emmanuel Macron serait le report de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu alors que le Ministre Macron l'avait approuvé.

Selon Christian Eckert au-delà du gaspillage de l'argent public et du mépris affiché pour le Parlement qui a déjà voté sur la question fin 2016, le fond du fond de l'affaire ne serait pas la prudence mais simplement une combine politicarde !

Au delà de la «charge» que le prélèvement à la source de l'impôt représenterait pour les chefs d'entreprises, **le prélèvement à la source masquerait en effet le bénéfice pour les salariés du transfert de leurs cotisations d'assurance chômage sur la CSG.** Une mesure promise dans sa campagne présidentielle et qui doit permettre un petit gain de pouvoir d'achat sur la feuille de salaire dès janvier 2018...

En revanche aucune réflexion ni garantie n'est apportée sur l'avenir de l'impôt sur le revenu et du quotient familial, alors que certains parlent déjà de fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG voire d'une « flat tax » à la française.

la CGT,
votre meilleur atout !



NE RESTEZ PAS ISOLÉS
Syndiquez-vous à la CGT !

Et aussi, toutes les informations de notre section sur notre site internet :
<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/>

Pour nous écrire : cgtfip91@laposte.net